

610 - Ingénierie publique

61020 - Alsace Destination Tourisme (ADT) - Propositions financières - Budget primitif de 2020 - Proposition de partenariat opérationnel entre le Département du Bas-Rhin et ADT pour l'année 2020, d'approbation des termes du projet de convention financière correspondante à conclure entre le Département et ADT

CD/2019/103

Service chef de file :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Promouvoir la Destination Alsace en valorisant ses richesses naturelles, culturelles et patrimoniales et en misant sur l'excellence touristique alsacienne, telle est l'ambition portée par le Département du Bas-Rhin en matière de tourisme. Cette ambition se traduit par plusieurs leviers : construire aujourd'hui les rêves de demain pour s'assurer du renouvellement des visiteurs, capitaliser sur les « pépites » de l'Alsace pour soutenir l'économie touristique et l'emploi et conforter l'Alsace en tant que Destination d'excellence et accessible à tous.

La mise en œuvre de cette stratégie se traduit par un partenariat fort avec Alsace Destination Tourisme (ADT), qui constitue le Comité Départemental du Tourisme pour les deux Départements. L'ADT, en lien avec les services des Départements, met en œuvre techniquement les orientations politiques départementales.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de :

- décider des inscriptions budgétaires pour 2020 en matière d'ingénierie publique au titre du soutien à Alsace Destination Tourisme (ADT) ;
- d'approuver les termes d'un projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ADT, pour l'année 2020, afin de permettre à l'ADT de mettre en œuvre des actions s'inscrivant dans la Stratégie alsacienne d'innovation et de développement touristique 2018-2021.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action et par section :

Section	Libellé Mode d'action	Service gestionnaire (Code) (env)	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
F	Alsace Destination Tourisme (ADT)	K210 Direction du Secteur développement culturel et touristique	2 308 888,00	2 396 948,00
I	Alsace Destination Tourisme (ADT)	K210 Direction du Secteur développement culturel et touristique	0,00	90 000,00
			2 308 888,00	2 486 948,00

61020 - Alsace Destination Tourisme (ADT)

Alsace Destination Tourisme est le fruit d'une volonté commune des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de donner une impulsion aux actions de développement touristique, tant en matière de stratégie que d'accompagnement des projets, par la mise en place d'une organisation unique et performante associant tous les acteurs du secteur du tourisme.

Issue de la décision adoptée le 25 septembre 2015 par les deux Conseils Départementaux, Alsace Destination Tourisme réunit au sein d'une entité associative les deux agences départementales préexistantes de développement touristique.

1- Proposition d'inscriptions budgétaires pour 2020

Caractérisée par la recherche d'une meilleure efficacité grâce à la mutualisation des savoir-faire et des moyens d'une part et, par le souci d'un engagement collectif des équipes d'autre part, Alsace Destination Tourisme (ADT) est au service du développement de l'attractivité des territoires alsaciens.

ADT tient lieu de Comité Départemental du Tourisme (CDT) pour le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin. Le régime juridique, les principes d'organisation et la composition de l'agence sont fixés par les collectivités départementales selon les articles L.132-1 à L.132-6 du Code du tourisme.

En conformité avec sa responsabilité de comité départemental du tourisme, ADT contribuera en 2020 à la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie Interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique de l'Alsace qui porte sur la période 2018-2021.

A cette fin, les deux Départements devraient, en 2020, soutenir l'ADT pour près de 93% de son budget (soit un montant global de 4 188 996 €). La clé de répartition entre les deux Départements est définie à hauteur de 55% pour le Bas-Rhin et à 45% pour le Haut-Rhin.

Le Département du Haut-Rhin devrait s'engager à hauteur de 1 885 048 €.

Pour le Département du Bas-Rhin, il est proposé de décider d'inscrire au budget prévisionnel 2020 un crédit de 2 306 948 €, dont 3 000 € dédiés spécifiquement aux actions de promotion pour la démarche Alsace à vélo.

Pour mémoire, il est rappelé que le Département met à disposition d'ADT des locaux au sein de l'Hôtel du Département depuis le mois de décembre 2018. Les charges de fonctionnement de ces locaux restent à la charge d'ADT.

En outre, afin de soutenir la mutualisation et d'effectuer des économies d'échelle, le Département met à disposition des ressources diverses de fonctionnement ainsi qu'un appui en termes de conseil, d'expertise et d'accompagnement dans les domaines où cela est pertinent, dans le cadre d'une convention globale de moyens (CD/2018/094).

Par ailleurs, pour 2020, les deux Départements souhaitent promouvoir l'Alsace par une présence au Salon de l'Agriculture à Paris (22 février/1^{er} mars 2020). Le contenu devra d'abord privilégier la promotion de l'agriculture par la pédagogie, l'innovation et l'environnement, la valorisation de l'Alsace du point de vue image et tourisme étant

induite.

Une enveloppe budgétaire prévisionnelle à hauteur de 300 000€ est prévue à ce stade de l'opération. Le Département du Haut-Rhin devrait s'engager à hauteur de 120 000 €. Pour le Département du Bas-Rhin, il est proposé de décider d'inscrire au budget prévisionnel 2020 un crédit de 90 000 € au titre de l'investissement et un crédit de 90 000 € pour le fonctionnement de cette opération spécifique.

2- Projet de convention financière pour 2020

Alsace Destination Tourisme exerce son activité en prenant en compte les orientations définies dans la Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique (SIDT) pour l'Alsace 2018/21 des deux Départements.

Le Département du Bas-Rhin s'appuie sur ADT en tant que partenaire de proximité des acteurs touristiques des territoires. Aussi, il est proposé de soutenir financièrement les missions suivantes :

- mettre en œuvre la Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique (SIDT) pour l'Alsace 2018/21 ;
- prendre, susciter, favoriser toutes initiatives et émettre des avis techniques et expertises tendant au développement et à la promotion du tourisme en faveur de la Destination Alsace ;
- contribuer à l'élaboration, à la promotion et à la commercialisation de produits touristiques avec les professionnels et les organismes concernés ;
- fédérer et coordonner les actions des acteurs du tourisme publics ou privés.

A ces fins, l'ADT recourra aux moyens d'actions suivants :

- l'accompagnement des territoires ;
- l'édition de tous documents utiles à la promotion de la Destination Alsace ;
- les démarches de qualification ;
- la stratégie et la veille numérique ;
- la communication et les relations presse ;
- la promotion et le marketing.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 du mode d'action 61020 Alsace Destination Tourisme (ADT), telles que précisées dans le présent rapport ;

- approuve les termes du projet de convention financière 2020, annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ADT ;

- autorise son Président à signer cette convention financière.

- décide d'attribuer à l'ADT une subvention de 2 303 948 €, pour l'année 2020, pour la

mise en œuvre des missions qui lui sont confiées par le Département.

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY